ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45 Présents : 29 Votants : 29 Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président.**

Présents:

N° 5

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET:

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOUX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-

VALORISATION DE LA VOIE DU TACOT PHASE 1

Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A.

CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - V. TRIBOULET – C.

AVANT-PROJET

DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - C. BOUARD - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

DEMANDE DE SUBVENTION

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Rendue exécutoire:

Mme et MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Transmise en Sous-Préfecture le : 20 FEVRIER 2023

Mme et MM.— F. SZYPULA — S. BAUD — P. COLAS — B. BAYLAUCQ — JM. BOUREL — A. GIRAUD — S. THOMAS-MOLLON — JP. RAYMOND — R. DEJEAN — J. BLETTERY — S. BRUNO — P. BONNET — J. ALMAZAN,

Publiée ou notifiée le : **20 FEVRIER 2023**

Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération, notamment en matière de voiries d'intérêt communautaire et de développement des itinéraires cyclables,

Vu le Projet de Territoire « AGIR 2035», adopté par délibération du 2 décembre 2021, et notamment les piliers « Intensifier notre action contre le changement climatique » et « Reconquérir nos cœurs de bourgs et de villes »,

Vu le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique adopté par délibération du 2 décembre 2021 et signé en présence de Monsieur le Préfet en date du 31 janvier 2022,

Considérant l'intérêt de créer à terme un cheminement doux reprenant une partie de l'ancien tracé du tacot afin de favoriser la découverte du Sichon et la valorisation des ouvrages qui sont sur ce tracé et visant à dynamiser le rayonnement du territoire par le développement de la pratique des modes doux,

Considérant qu'un investissement de 640 000 € HT est nécessaire pour réaliser la première phase de cet aménagement structurant,

Considérant que dans son dispositif 2023 de Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux (DETR), et particulièrement sa rubrique « 4-3-Découverte et signalétique du patrimoine historique et naturel», l'Etat peut participer au financement de réalisation, la réhabilitation ou la réouverture de nouveaux sentiers de randonnée pédestre et de pistes cyclables permettant la valorisation de sites naturels ou historique,

Propose au Bureau Communautaire:

- D'approuver l'avant-projet de l'opération « Valorisation de la voie du tacot Phase 1 »
- D'approuver le plan financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes :

Travaux Phase 1	640 000 €	État DETR Découvert et signalétique patrimoine historique et naturel	288 000 €	45 %
		Vichy Communauté	352 000 €	55 %
TOTAL HT	640 000 €	TOTAL HT	640 000 €	

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

Fait et délibéré, à l'unanimité, l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 février 2023

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA
DN: C=FR, O=Centinomis, Ou=0002
43399903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A victy.
Date : Lundi 20 février 2023
14:07:22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER

Objet de l'acte : 2023 - VALORISATION DE LA VOIE DU TACOT PHASE 1 - AVANT-PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de décision: 16/02/2023

Date de réception de l'accusé 20/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte: 16FEV2023_5

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20230216-16FEV2023_5-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 5.pdf (99_DE-003-200071363-20230216-16FEV2023_5-DE-1-1_1.pdf)